



Vandœuvres, le 15 septembre 2025
Lge 2025-2030 / CM 3

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE
du lundi 15 septembre 2025 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Harley ANDEREGG, Carlos BACHMANN, Dorothée DE LOUSTAL, Françoise FLEURY-RACINE, Sibilla HÜSLER ENZ, Sonia LEMBO, Véronique LEVEQUE, Jean PEYER, Catherine PICTET, Frédéric PRADERVAND, Éric PROVINI, Melvin PROVINI, Eugenia RICCIO, Guillaume SCHLAEPFER, Paul STALDER, Galia TURRETTINI, Victor TURRETTINI

Exécutif : Mme Laurence MISEREZ, Maire
Mme Isabelle TERRIER, Conseillère administrative
M. Maximilien TURRETTINI, Conseiller administratif

Personnel communal : M. Christophe GENOUD, Secrétaire général

Procès-verbaliste : Mme Emilie GATTLEN

Excusés : M. Jean-Pierre GARDIOL, M. Léonard DE RHAM

* * *

Mme PICTET, Présidente, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h34.

1. Prestation de serment d'un conseiller municipal

La Présidente annonce qu'il va être procédé à la prestation de serment d'un conseiller municipal, M. Harley ANDEREGG.

L'assemblée se lève.

Elle demande à M. ANDEREGG de répondre par « Je le jure » ou « Je le promets » en levant la main droite à l'issue de la lecture de la formule de prestation de serment, à laquelle elle procède.

« Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. ANDEREGG répond « Je le promets ».

L'assemblée l'applaudit et se rassied.

1

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025

Mme le Maire fait remarquer, à l'intention des nouveaux conseillers surtout, que le projet de procès-verbal ne comporte pas les numéros des lignes, ce qui est toutefois le cas d'habitude. Cette pratique vise à faciliter la transmission d'éventuelles demandes de correction, et il en sera ainsi sur le prochain procès-verbal. C'est d'ailleurs également le cas sur les procès-verbaux de commission, comme les conseillers l'auront peut-être remarqué.

Le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 est approuvé à l'unanimité (16 voix).

4. Communications du Conseil administratif

Visite de la Fondation Hardt

Mme le Maire rappelle que, comme à chaque début de législature, les élus auront l'occasion de visiter la Fondation Hardt, qui bénéficie d'une notoriété et d'une aura internationale dans le domaine de l'Antiquité classique, et que Vandœuvre a la chance d'abriter sur son territoire. Le lieu en lui-même est magnifique et ce sera une belle occasion de le découvrir et de partager un moment convivial. En conséquence, Mme le Maire encourage vivement les conseillers municipaux qui ne l'auraient pas déjà fait à s'inscrire à cette visite auprès du secrétaire général, étant précisé que cette dernière aura lieu le 30 septembre.

Boulangerie

Mme TERRIER indique que la Commission bâtiments a abordé la question de la boulangerie lors de sa séance de la semaine dernière, comme la présidente de ladite commission le dira dans son compte rendu. Des évolutions étant intervenues depuis, Mme TERRIER se propose de donner quelques informations sur la situation à ce jour.

La Mairie a reçu neuf candidatures, dont quatre ont déjà été retirées. À ce jour, il n'en reste donc que cinq, parmi lesquelles deux dossiers complets. Des compléments ont été requis auprès des autres candidats. La bonne nouvelle est que la Mairie est enfin parvenue à récupérer la clé de la boulangerie, alors que, jusqu'à présent, le locataire actuel ne coopérait pas du tout. Cela permet d'organiser une visite des locaux, qui aura lieu mercredi après-midi pour les cinq candidats encore en lice. Ces derniers ont été ou seront contactés par la régie à ce sujet.

En conclusion, le Conseil administratif suit ce dossier de près et Mme TERRIER espère avoir de bonnes nouvelles à transmettre à la prochaine séance du Conseil municipal.

Mme LEMBO demande quels étaient les critères d'élimination.

Mme TERRIER précise que, pour l'instant, aucune candidature n'a été éliminée par le Conseil administratif ; les quatre dossiers retirés l'ont été par les candidats eux-mêmes, qui ont renoncé à poursuivre. Aucune sélection n'a encore été effectuée. La visite de mercredi doit aussi permettre aux candidats restants de découvrir ou de redécouvrir les locaux, afin qu'ils puissent décider s'ils maintiennent leur candidature ou non, sous réserve qu'ils parviennent à fournir tous les documents demandés. S'agissant d'un local commercial, il y a notamment des garanties financières qui doivent être fournies pour certifier que le projet est viable et pérenne.

Demande LIPAD

Mme TERRIER rappelle que la Commune a été saisie d'une demande d'accès à des documents au titre de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles

(LIPAD) en février dernier. Cette demande a été traitée selon la procédure idoine. Aucun accord initial n'a pu être trouvé puisque la Commune ne souhaitait pas transmettre les documents ; le Préposé cantonal à la protection des données a par conséquent été saisi, et une séance de médiation a eu lieu et a échoué. Le Préposé a ensuite émis une recommandation, que la Commune a décidé de la suivre. Le répondant LIPAD pour Vandœuvres, à savoir le secrétaire général, M. GENOUD, a rédigé une décision le 31 juillet dernier, décision qui a été communiquée notamment à tous les conseillers municipaux.

Par celle-ci, la Commune a suivi la recommandation du Préposé, qui préconisait de refuser l'accès à la quasi-totalité des documents demandés, exception faite du procès-verbal de la Commission finances et gestion (laquelle regroupait ces deux domaines qui sont aujourd'hui disjoints, puisque la gestion est maintenant rattachée à la Commission communication). Ledit procès-verbal a été caviardé en ce sens que les noms des intervenants ont été supprimés, ainsi que les éléments qui ne concernaient pas la requête elle-même mais d'autres objets.

Cette décision, rendue par la Commune, pouvait faire l'objet d'un recours dont le délai courait jusqu'à aujourd'hui. Le Conseil administratif n'a pas connaissance d'un recours, mais il pourrait encore en être informé d'ici la fin de la semaine le cas échéant. En l'absence de recours, le dossier LIPAD serait clos pour la Commune, et il ne resterait aucun objet en lien avec cette demande devant une quelconque commission.

Mme LEVEQUE évoque le fait que, à la dernière législature, la Commission concernée avait demandé d'auditionner la personne.

Mme TERRIER confirme que la demande LIPAD avait été transmise, par décision du Conseil municipal, à la Commission finances et gestion, qui avait fait le choix d'auditionner cette personne. L'audition, qui était un moyen d'instruire la demande LIPAD, n'avait toutefois pas pu avoir lieu, et cette demande a donc finalement été instruite sans audition.

Mme LEVEQUE comprend qu'il n'y aura donc pas d'audition.

Mme TERRIER indique qu'il n'y a plus d'objet pendant devant une commission actuellement.

5. Communications du Bureau

Local de vote 2026

La Présidente rappelle que les conseillers municipaux ont tous reçu un tableau concernant la gestion du bureau de vote. M. GENOUD n'a pas encore reçu beaucoup d'inscriptions et les conseillers qui souhaiteraient se porter candidats pour les postes de président, vice-président ou suppléant peuvent encore le faire. Il n'y a pas d'urgence, mais chacun est invité à vérifier ses disponibilités et à s'inscrire s'il le peut.

6. Communications des commissions

Commission des finances (CF)

Mme DE LOUSTAL donne lecture du compte rendu de la séance du 10 septembre 2025.

La première Commission des finances de la législature 2025-2030 avait pour objectif de présenter le processus budgétaire d'une administration municipale, par un rappel des dispositions légales énoncées dans la LAC, et de s'attarder plus particulièrement sur les étapes suivies à Vandœuvres.

Le planning du projet de budget 2026 a été présenté : le Conseil administratif soumettra son projet de budget au Conseil municipal le 13 octobre et le travail en commissions aura lieu jusqu'au 10 décembre, pour un vote du Conseil le 15 décembre.

Lors de cette séance, M. GENOUD a également évoqué l'impact que des variations de recettes fiscales pourraient avoir sur le calcul de la péréquation intercommunale comme point d'attention à prendre en considération pour le projet de budget 2026 et suivants.

Enfin, Mme le Maire a fait un point sur les discussions en cours au niveau cantonal concernant le projet de loi sur la répartition du financement de la péréquation intercantonale et sur son impact à venir sur la participation des communes, si le projet de loi devait être accepté en l'état.

Commission sociale, humanitaire et naturalisations (CSHN)

Mme LEVEQUE donne lecture du compte rendu de la séance du 25 août 2025.

Après l'approbation de l'ordre du jour, les commissaires n'ont pas pu approuver le précédent procès-verbal, car il a été interverti avec celui de la Commission communication. Les deux procès-verbaux restant à approuver, à savoir celui du 19 mai et celui du 25 août, seront donc approuvés ensemble lors de la séance du 22 septembre.

Les anciens commissaires ont présenté les buts de la Commission aux nouveaux élus, ce qui a engendré énormément de questions constructives sur le mode de fonctionnement et les critères d'attribution des subventions. Il a été décidé de refaire une fiche de critères pour les subventions humanitaires, avec un thème qui sera réfléchi et décidé lors de la prochaine séance.

La Commission est ensuite entrée dans le vif du sujet, soit l'attribution des différentes subventions demandées par les associations, humanitaires d'abord, puis sociales. La liste des subventions allouées est annexée au procès-verbal de la présente séance.

Cette séance d'installation de la Commission s'est clôturée par un huis clos pour l'examen de trois dossiers de naturalisation, qui seront évoqués en séance du Conseil. À noter que les documents y relatifs circulent en ce moment et que les conseillers sont priés d'en prendre connaissance en vue de la discussion qui se tiendra en fin de séance et de l'approbation ou non du préavis des commissaires.

Commission culture, jeunesse, sport et manifestations (CCJSM)

Mme TURRETTINI donne lecture du compte rendu de la séance du 2 septembre 2025.

La Commission a débuté sa séance avec la présentation de l'association vandœuvrienne Le Chêne Bleu, dont la présidente est venue exposer les activités aux commissaires.

S'agissant de la première séance de la nouvelle législature, le fonctionnement de la Commission et les critères de base ont été rappelés, puis les commissaires ont procédé aux attributions de subventions.

Les différentes manifestations de l'été ont ensuite été évoquées, comme le 1^{er} Août, les Promotions et le spectacle dans le parc, qui a connu un succès mitigé mais qui remplissait dans l'ensemble le cahier des charges, et qui n'est pas une catastrophe en termes de chiffres, comme on aurait pu le craindre.

Ce jeudi à 20h00 aura lieu la soirée au Crève-Cœur, à laquelle tous les communiens sont invités. Il suffit de s'y inscrire pour y participer.

Enfin, les commissaires ont discuté de l'école provisoire mise en place cet été, qui est parfaitement opérationnelle depuis la rentrée. Deux classes s'y sont installées et y sont tout à fait à l'aise. En ce qui concerne le sport, les différents critères pour les attributions de subvention ont été évoqués.

La liste de toutes les subventions attribuées sera jointe au procès-verbal de la présente séance.

La prochaine séance de la Commission aura lieu le 11 novembre.

Commission environnement et déchets (CED)

M. PRADERVAND donne lecture du compte rendu de la séance du 4 septembre 2025.

La Commission environnement et déchets s'est tenue en présence de tous ses commissaires, ainsi que de M. M. TURRETTINI, conseiller administratif en charge de ce dicastère. L'ordre du jour étant approuvé à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 mars a été accepté par les deux commissaires ayant siégé durant la précédente législature.

S'en est suivie une brève présentation de la Commission par le conseiller administratif, qui a précisé que les bâtiments sont désormais remplacés par l'environnement.

Le point 4 de l'ordre du jour visait à reprendre les travaux commencés pendant la précédente législature, à savoir le contrôle du sac noir sur l'ensemble du territoire communal, la définition d'emplacements pour l'installation de containers pour les matières recyclables (PET, verre et alu), surtout dans les zones de la commune peu ou pas desservies en points de récupération. Enfin, des améliorations des déchetteries du centre Gardy ou du centre du village ont été discutées.

Pour terminer la séance, un tour de table a été effectué de manière que chaque commissaire puisse faire part des projets qu'il souhaiterait mener durant la législature. Des propositions diverses ont été énoncées, telles que l'installation d'un box solidaire, l'aménagement et l'arborisation de la place du village et du Mail, un meilleur tri des déchets lors de manifestations, l'arborisation du chemin de Marchepied, etc.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance a été levée à 20h40.

Commission bâtiments

Mme HÜSLER ENZ donne lecture du compte rendu de la séance du 8 septembre 2025.

L'ordre du jour a été approuvé après l'ajout d'un point spécifique concernant la boulangerie.

La Présidente a rappelé tout d'abord le fonctionnement de la Commission, qui s'occupe des bâtiments municipaux et des travaux qui doivent être menés sur ces derniers, à l'exception notable du parc de la Mairie, qui est rattaché à la Commission responsable des manifestations. Elle a mis l'accent sur la confidentialité des débats qui ont lieu en commission, lesquels sont soumis au secret absolu et dont la teneur ne doit pas être divulguée. Les travaux de la Commission feront uniquement l'objet d'un compte rendu à l'attention du Conseil municipal, pour renseigner les conseillers municipaux sur les sujets traités. Des commissions conjointes peuvent par ailleurs être convoquées lorsque l'objet traité intéresse deux commissions. Une commission peut en outre être élargie au Conseil municipal lorsque l'information doit être transmise à tous les conseillers municipaux.

La conseillère administrative a ensuite donné une brève présentation des travaux en cours. Le centre Gardy en est au stade des finitions. Les travaux sont en cours à Choulex 5 et, la restauration d'un vieux bâtiment réservant toujours des surprises, c'est ici la charpente qui s'est révélée plus abîmée que prévu. Il a de plus fallu faire appel à un tailleur de pierre spécialisé pour le traitement d'une façade, par suite d'une injonction de l'État. Pour l'instant, le crédit voté reste suffisant, mais il n'est pas impossible qu'il soit dépassé.

Pour ce qui est de Vandœuvres 77, l'autorisation complémentaire relative à la crèche a bien été délivrée et le chantier devrait se terminer en avril 2026. La procédure d'appel d'offres est par ailleurs en cours pour le mobilier de la crèche, qui ouvrira lors de la prochaine rentrée scolaire. Pour le surplus, dans le même immeuble, trois appartements sont prévus et seront mis en location en avril-mai (deux 4 pièces et un 3 pièces).

Lors de la prochaine séance, les commissaires pourront visiter la maison Olivier. C'est le dossier qui les occupera de manière prioritaire cette année. En effet, la Commune attend la délivrance de l'autorisation de construire concernant la maison Olivier et la menuiserie, et il conviendra ensuite de procéder à l'adjudication des études, des travaux, etc.

Ensuite, le responsable des bâtiments a présenté le plan quinquennal des investissements, établi sur la base d'une étude effectuée lors de la dernière législature. Outre un certain nombre de bâtiments qui



méritent une rénovation, comme celui qui abrite le salon de coiffure, la priorité sera d'étudier l'agrandissement du groupe scolaire, en examinant ce qui peut être réalisé dans le bâtiment de l'école actuelle et le centre communal, ainsi que sur la parcelle qui se trouve à l'arrière de la maison Olivier. C'est d'ailleurs l'étude de faisabilité objet de la délibération DM 10-2025, qui figure au point 11 de l'ordre du jour de ce soir.

Ensuite, la conseillère administrative a évoqué la question de la boulangerie. Le contrat de bail du locataire actuel court jusqu'à fin septembre. Comme Mme TERRIER l'a dit, plusieurs dossiers ont été déposés après la publication d'une annonce, et il en reste encore cinq en lice, dont deux qui sont complets. Le Conseil administratif a élaboré une série de critères pour le choix du candidat idéal et se propose de conclure un bail qui comporte des clauses plus contraignantes que par le passé. Les commissaires ont été questionnés sur l'aspect qui leur paraît le plus important. Après discussion, ils conviennent que la priorité est d'avoir une boulangerie / tea-room, avec des horaires d'ouverture élargis, qui puisse également proposer des articles d'épicerie de première nécessité. L'attention des commissaires est attirée sur le fait qu'un certain nombre de travaux doivent être réalisés d'entente avec le repreneur avant une réouverture. Celle-ci devrait donc intervenir au mieux en toute fin d'année, mais plus probablement au début de l'année 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h10. La prochaine aura lieu le 6 octobre.

Commission gestion et communication

Mme RICCIO donne lecture du compte rendu de la séance du 9 septembre 2025.

Lors de cette séance, les commissaires ont discuté du mode de fonctionnement de la Commission, en envisageant d'éventuels changements à mettre en œuvre après la parution du dernier journal communal de cette année.

La structure de ce dernier a été présentée en détail, et la possibilité d'y apporter certaines modifications a été discutée.

Les commissaires ont ensuite sélectionné les articles et les auteurs de la Coquille 64, dont la publication est prévue avant la fin de cette année.

La séance s'est achevée par une réflexion sur les canaux de communication de la Commune, leur pertinence et leur pérennité.

La Commission se réunira le 7 octobre pour la relecture des articles et la poursuite des réflexions entamées.

7. Communications des groupements intercommunaux et autres institutions publiques

Mme PICTET cède la présidence à M. E. PROVINI, vice-président.

Communes-École

Elle rapporte que Communes-École a reçu 1'631 inscriptions pour cette année 2024-2025, dont 82 pour Vandœuvres. Cela représente 9,46 %. En conséquence, la participation financière de la Commune est de CHF 9'559,30.

M. E. PROVINI rend la présidence à Mme PICTET.

8. Décisions de l'ACG sujettes à opposition

Néant.



9. Élections complémentaires au sein des commissions

La Présidente indique que, M. ANDEREGG ayant prêté serment, il convient de procéder à son élection dans les différentes commissions du Conseil municipal, afin que celles-ci soient complètes. Il est proposé d'élire M. ANDEREGG dans les commissions suivantes : Aménagement du territoire, Bâtiments, Gestion et communication, Culture, jeunesse, sport et manifestations.

Cette proposition est mise aux voix.

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'élection de M. ANDEREGG dans les quatre commissions susmentionnées.

La Présidente annonce par ailleurs que M. PEYER a informé le Bureau de son souhait de se retirer de la Commission environnement et déchets. Il est proposé qu'il y soit remplacé par Mme LEVEQUE.

Cette proposition est mise aux voix.

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'élection de Mme LEVEQUE à la Commission environnement et déchets.

10. DM 09-2025 portant sur un crédit d'ouvrage pour la réalisation d'aménagements routiers au chemin du Petit-Pont de 97'506 F TTC

La Présidente cède la parole au Conseil administratif.

M. M. TURRETTINI rappelle que ce projet est sur la table depuis un certain temps. Il avait été exposé, lors de précédente législature, dans la Commission routes, domaine public et sécurité (CRDPS), et peut être vu comme une mise en conformité.

Il s'agit plus précisément d'un stop qui se trouve sur le chemin du Petit-Pont, au carrefour avec le chemin de la Seymaz, et qui est aujourd'hui obsolète, puisque le chemin du Petit-Pont est désormais à sens unique dans le sens de la montée. Ce stop avait du sens jusque-là et il profitait à quelques véhicules, puisqu'il y avait une parcelle qui n'était pas encore construite et un parking sur le bas, qui a toutefois été modifié. La Commune a attendu la fin de ce projet pour proposer la mise en conformité, objet de cette délibération.

Il a en outre été constaté que la visibilité des piétons était très faible par rapport aux véhicules venant du chemin de la Seymaz. Une petite surélévation sera donc créée pour protéger le franchissement des piétons sur le passage existant, en plus de la suppression du stop au niveau du marquage sur la route et du panneau.

Sur le haut du chemin du Petit-Pont, à l'angle avec le chemin des Buclines, une mise en conformité est également prévue, avec la revégétalisation d'une partie de la chaussée, étant donné que le chemin des Buclines est fermé environ 20 m après le carrefour, et la création d'un marquage sur la chaussée pour indiquer le sens unique des cycles qui descendraient le chemin du Petit-Pont en direction du chemin de la Seymaz, de manière à garantir une meilleure protection des usagers à cet endroit. À noter qu'une partie du carrefour entre le chemin du Petit-Pont et celui de la Seymaz se trouve sur le domaine communal de Chêne-Bougeries. Les travaux ont bien évidemment été prévus en concertation avec cette commune, qui les a validés pour le petit bout de chaussée qui lui appartient.

M. M. TURRETTINI se tient à disposition du Conseil pour répondre à d'éventuelles questions techniques, et il propose le vote sur le siège de cet objet, qui est une mise en conformité et qui a déjà été examiné lors de la précédente législature.

M. PRADERVAND demande si une participation de Chêne-Bougeries aux coûts est prévue.

M. M. TURRETTINI le confirme.



M. PRADERVAND demande à combien celle-ci se monte.

M. M. TURRETTINI indique qu'il n'a pas le chiffre exact, mais que la participation en question est assez faible. Elle concerne la suppression du marquage et une petite partie de surélévation.

En l'absence d'autres questions, la Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération.

DM 09-2025 – Crédit d'investissement brut pour la modification de deux carrefours au chemin du Petit-Pont de 97'506 F TTC

Vu l'exposé des motifs,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

1. D'accepter le crédit d'investissement de 97'506 F pour la modification de deux carrefours au chemin du Petit-Pont.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 97'506 F TTC destiné au financement de cet investissement.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de 97'506 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2026.
5. De financer cet investissement entièrement avec les fonds propres de la Commune.

La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur la délibération DM 09-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 09-2025.

La Présidente met aux voix le vote sur le siège de la délibération DM 09-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte de voter sur le siège.

La Présidente met aux voix la délibération DM 09-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 09-2025.

11. DM 10-2025 portant sur une étude de faisabilité pour la transformation du groupe scolaire de Vandœuvres pour un montant de 182'860 F TTC

La Présidente cède la parole à Mme TERRIER.

Mme TERRIER rappelle que Mme HÜSLER ENZ a déjà évoqué cette problématique dans son compte rendu de commission. Il s'agit effectivement d'une étude en lien avec la nécessité de trouver des locaux supplémentaires pour le groupe scolaire. L'objectif de cette étude est de collecter suffisamment d'informations pour que les autorités communales puissent ensuite prendre une décision quant à une réalisation. Les variantes élaborées par le bureau Urbaplan seront analysées en détail, afin de déterminer plus concrètement la faisabilité des différentes options signalées.

Ce dossier a déjà été étudié à la dernière législature, mais il faut aussi que les nouveaux élus se l'approprient, raison pour laquelle le Conseil administratif suggère aux conseillers municipaux de renvoyer

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

cet objet à la Commission bâtiments, afin que celle-ci puisse étudier tout cela de plus près et éventuellement faire des propositions dont il sera tenu compte.

M. V. TURRETTINI demande s'il s'agit donc de se focaliser sur le scénario n° 2 de la précédente étude de faisabilité, avec ses différentes variantes.

Mme TERRIER précise que l'étude précédente était générale, et qu'il s'agit maintenant d'étudier de manière approfondie la faisabilité des différentes variantes du scénario n° 2.

M. SCHLAEPFER indique qu'il soutient le renvoi de cette délibération en commission, notamment parce qu'il estime qu'il serait judicieux d'y ajouter une demande en lien avec la durabilité de ce projet, un aspect qu'il relève n'avoir pas encore vu pour l'instant dans les crédits d'étude. Il semble important d'intégrer ces éléments dès le début, même au niveau de la faisabilité, car une intégration par la suite pourrait s'avérer problématique. Par ailleurs, les normes sont en train d'évoluer et certaines vont devenir plus ambitieuses ces prochaines années. Il faut en tenir compte, puisque c'est un bâtiment dont l'élaboration puis la construction prendront du temps, et qui sera ensuite utilisé pendant plusieurs décennies. Il est important d'anticiper ces éléments, notamment au vu des efforts requis par le Canton sur les questions climatiques et la réduction de l'impact des bâtiments. Il semblerait positif que la Commune de Vandœuvres essaie de se positionner de la manière la plus exemplaire possible sur ces aspects-là.

M. E. PROVINI annonce que le groupe VOV soutiendra également le renvoi en commission.

M. PEYER lit, dans l'exposé des motifs, que « l'adjudication des mandats se fera par le biais d'un appel d'offres en gré à gré ». Il demande ce que cela signifie et s'il ne manque pas un « ou », dans la mesure où ce serait plutôt soit un appel d'offres, soit une procédure de gré à gré.

Mme TERRIER concède que la terminologie est imprécise. Il s'agira d'une attribution de gré à gré, car les montants concernés se situent en dessous des seuils et ne nécessitent pas un appel d'offres en procédure ouverte.

En l'absence d'autre question, la Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération.

DM 10-2025 – Crédit d'investissement brut pour les honoraires d'architectes et d'ingénieurs pour l'étude de faisabilité du groupe scolaire de 182'860 F TTC

Vu l'exposé des motifs,

Vu le préavis favorable de la Commission bâtiments du XX,

Vu le préavis favorable de la Commission finances du XX,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

1. D'accepter le crédit d'investissement de 182'860 F pour les honoraires d'architectes et d'ingénieurs pour l'étude de faisabilité du groupe scolaire.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 182'860 F TTC destiné au financement de cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'intégrer ce crédit complémentaire au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, en cas de réalisation du projet.

5. D'amortir ce crédit d'étude au moyen d'une annuité en cas de non-réalisation du projet, dès l'année de son abandon.
6. De financer cette étude entièrement avec les fonds propres de la Commune.

La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur la délibération DM 10-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 10-2025.

La Présidente met aux voix le renvoi de la délibération DM 10-2025 en Commission bâtiments.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi en Commission bâtiments de la délibération DM 10-2025.

Mme TERRIER fait remarquer que cet objet devra aussi passer par la Commission des finances.

Mme RICCIO suggère de renvoyer officiellement la délibération aux deux commissions, et de s'arranger pour qu'elle passe d'abord à la Commission bâtiments, puis à la Commission des finances, ce qui évitera des problématiques d'allers-retours en cas d'amendement.

M. E. PROVINI observe que la délibération DM 10-2025 prévoit déjà le renvoi dans ces deux commissions et n'a donc pas besoin d'être amendée.

La Présidente met aux voix le renvoi de la délibération DM 10-2025 en Commission financière.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte le renvoi en Commission des finances de la délibération DM 10-2025.

12. DM 11-2025 relative à la rectification terminologique du Règlement du Conseil municipal du 14 décembre 2020 en raison du passage au système de Conseil administratif (annule et remplace la DM 05-2025)

Mme TERRIER explique que certaines mentions des termes « maire » et « adjoints » ont été oubliées dans le règlement. En effet, seuls les titres des articles ont été répertoriés ; or, ces appellations apparaissent aussi au sein de certains articles. C'est la raison de cette nouvelle délibération, qui consiste en une modification toujours purement cosmétique. Le Conseil administratif invite par conséquent les conseillers municipaux à l'accepter sur le siège.

La Présidente cède la parole à M. GENOUD, qui donne lecture de la délibération.

DM 11-2025 – Délibération relative à la rectification terminologique du Règlement du Conseil municipal du 14 décembre 2020 en raison du passage au système de Conseil administratif (annule et remplace la DM 05-2025)

Vu l'article 30, al. 2, lettre c de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC) ;

Vu le Règlement du Conseil municipal du 14 décembre 2020 ;

Vu le passage du système de « Maire et adjoints » au système de « Conseil administratif » ;

Vu la nécessité de remplacer les mentions « Maire », « Adjoints au Maire », « Adjoints » et « Exécutif » par « Conseil administratif », « Conseiller administratif » et « Conseillère administrative » dans le règlement du Conseil municipal ;

Vu les remarques formulées par le Service des affaires communales sur la DM 05-2025 adoptée par le Conseil municipal le 23 juin 2025 et le besoin de compléter les remplacements terminologiques ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. De procéder aux rectifications terminologiques du Règlement du Conseil municipal du 14 décembre 2020 présentées dans le tableau synoptique annexé à la présente délibération et dont il fait partie intégrante.
2. La présente délibération annule et remplace la DM 05-2025 relative à la rectification terminologique du Règlement du Conseil municipal du 14 décembre 2020 en raison du passage au système de Conseil administratif adoptée le 23 juin 2025.

La Présidente met aux voix l'entrée en matière sur la délibération DM 11-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte d'entrer en matière sur la délibération DM 11-2025.

La Présidente met aux voix le vote sur le siège de la délibération DM 11-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte de voter sur le siège.

La Présidente met aux voix la délibération DM 11-2025.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la délibération DM 11-2025.

13. Propositions individuelles et questions

Néant.

14. Divers

École provisoire

Mme RICCIO indique avoir eu le plaisir de visiter l'école provisoire et d'avoir ainsi eu l'occasion de discuter avec des enseignantes qui lui ont fait un retour et lui ont posé quelques questions. En général, elles sont très contentes de l'école provisoire, même s'il reste quelques petits problèmes d'organisation des tâches quotidiennes. Par exemple, il manque encore une sonnerie pour les récréations. De plus, les clés n'ont pas été changées et elles n'ont donc pas accès directement à la porte principale.

Mme TERRIER ajoute que le wifi reste à installer.

Mme RICCIO précise que cela n'a pas été évoqué. En revanche, les enseignantes ont demandé s'il serait possible d'avoir une imprimante, car il n'est pas pratique que l'imprimante se trouve dans l'autre bâtiment. Cela implique en effet de laisser les enfants et de traverser la route, par exemple s'il manque quelques feuilles à réimprimer.

Mme TERRIER indique que les deux premières demandes sont connues du Conseil administratif et qu'elles sont traitées. L'imprimante, en revanche, est une question que les enseignantes doivent adresser au DIP.

Pétition sécurité

M. PRADERVAND observe que, selon un échange de courriels entre les conseillers municipaux, un point aurait dû être ajouté à l'ordre du jour.

La Présidente le confirme et explique que, entre-temps, elle s'est aperçue que certaines personnes n'avaient pas eu connaissance de cette pétition, qu'il n'était donc pas possible d'ajouter. Elle propose que ce point figure à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 13 octobre, de sorte que tout le monde ait pu en prendre connaissance.

M. M. TURRETTINI précise que la Commission sécurité traitera, lors de sa prochaine séance, de travaux en cours qui sont en lien avec la pétition. Les autorités ne vont donc pas attendre le prochain Conseil

municipal pour reprendre la discussion sur le sujet de la sécurité, même si la pétition, elle, ne sera traitée que le 13 octobre.

15. Dossiers de naturalisation 2024/2051, 2024/3054 et 2024/3175 – huis clos

À l'unanimité, le Conseil municipal préavise positivement les dossiers de naturalisation 2024/2051, 2024/3054 et 2024/3175.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h23.



Le Secrétaire du Conseil municipal
Guillaume SCHLAEPFER



La Présidente du Conseil municipal
Catherine PICTET

Annexes

1. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission sociale, humanitaire et naturalisations du 25 août 2025

- CHF 3'000.- à IAMANEH Suisse ;
- CHF 5'000.- à Sentinelles ;
- CHF 2'500.- à Voix Libres ;
- CHF 4'000.- au Centre social protestant ;
- CHF 10'000.- aux Colis du Cœur ;
- CHF 2'000.- à Café Cornavin.

2. Liste des subventions attribuées lors de la séance de la Commission culture, jeunesse, sport et manifestations du 2 septembre 2025

- CHF 500.- et un soutien logistique aux Trois Coups ;
- CHF 2'000.- à Théâtrochamp ;
- CHF 1'500.- à Mission Planète Terre (Festival international du film sur les glaciers) ;
- CHF 2'000.- aux Concerts du Cœur Genevois ;
- CHF 3'000.- au Chœur de Vandœuvres-Choulex-Cologny ;
- CHF 2'000.- à Chêne Bleu pour la pièce « Trop Petite ».